

## FICHE D'INSCRIPTION NUMERIQUE 2023-2024

⇒ Si vous disposez déjà d'un compte à jour sur cavasoft

Cavalier/enfant :

Parent :

Nom : Prénom :  Si pas de fiche Cavasoft, merci de renseigner : Date de naissance Adresse Téléphone Email Niveau :	Si cavalier mineur, Responsable légal : Nom : Prénom : Adresse, téléphone, email (si différent du cavalier) :  Allergies particulières :
--	---

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de janvier 2023 des écuries de Crossey.

J'accepte que les photos où j'apparaisse soient publiées sur le site internet, la page facebook ou sur un autre support.

J'accepte de recevoir l'actualité du club par email.

Dans le cadre du nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai, nous vous informons de l'usage de vos données (adresse e-mail uniquement) dans le seul but de vous adresser notre actualité équestre.

J'autorise mon enfant à rester la journée de son cours alors qu'il n'est plus sous la surveillance d'une monitrice

J'autorise mon enfant à venir en dehors des jours de cours en prévenant à chaque fois à l'avance un membre de l'équipe qui sera présent ce jour-là.

Date & Signature

### INFORMATIONS A COMMUNIQUER

Autre créneau souhaité que celui pris sur internet (jour, heure, niveau):

- Souhait n°2 :

Confirmation de l'attribution du cours le 1<sup>er</sup> septembre

Règlements en plusieurs fois

Règlement :

Chèque (Indiquer nom du cavalier et mois d'encaissement au dos du chèque, ordre « ORION »)

Espèces

Virement (nom du cavalier + prestation dans le libellé)

CB (Paiement en ligne)

Chèque vacances

Subvention CE

Carte TATTOO 60€ (apporter la carte en septembre)

Prévoir un chèque à échanger pour les modes de paiement non disponible à l'inscription.

Modalité de paiement :

En 1 fois

1 acompte internet + 3 fois (sept-mars)

**L'inscription doit être accompagnée du règlement pour être complète.**

Le forfait vous engage sur l'année et aucun remboursement n'aura lieu en cas d'arrêt de l'activité.

Chèques à planifier entre septembre et mars. Exemple : Septembre, Décembre, Mars. Notez le mois au dos du chèque. Les chèques sont encaissés en début de mois, autour du 5.

**Cotisation réduite en rouge pour inscriptions avec tous les règlements déposés avant le 7 juillet 2023.**